



Ref : CFVU2019/19-0404

CFVU DU 18 avril 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION
UBM/FLORENCE**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 avril 2019 réunie sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par le président que :

L'avenant modifie le plan de mobilité de la convention conclue entre les 2 universités relative au double diplôme de master signée le 19/06/2018. Les annexes à l'avenant définissent les nouvelles équivalences entre les 2 formations objet du partenariat.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION UBM/FLORENCE.**

Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 18/04/2019.

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres présents | 13 |
| Nombre de membres représentés | 9 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 22 |
| Nombre de votes pour | 22 |
| Nombre de votes contre | 0 |

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.